

Document

Décès d'un policier à la Foire du Trône : un an ferme requis contre un mineur.

Cinq ans d'emprisonnement, dont quatre ans avec sursis et mise à l'épreuve, ont été requis vendredi devant le tribunal pour enfants de Paris contre un mineur de 16 ans mis en cause dans le décès d'un policier percuté par la nacelle d'un manège à la Foire du Trône, en avril 2007, a-t-on appris de source judiciaire.

Kevin est jugé à huis clos pour "violences volontaires sur agent de la force publique ayant entraîné la mort sans intention de la donner", au côté d'un autre mineur poursuivi pour "violences volontaires sur le responsable du manège" et contre lequel trois mois d'emprisonnement ferme ont été requis.

Deux majeurs doivent comparaître dans quelques semaines devant la 15e chambre du tribunal correctionnel de Paris pour l'agression du forain.

Kevin, âgé de 15 ans au moment du drame, "reconnait l'intégralité des faits" selon son avocat, Me Jean-Christophe Tymoczko. Actuellement placé dans un centre éducatif, il encourt jusqu'à vingt ans de réclusion criminelle si le tribunal pour enfants ne retient pas l'excuse de minorité.

La décision doit être rendue vendredi soir.

A l'origine de ce drame survenue le 9 avril 2007 vers 21h00, une altercation entre des jeunes gens et les responsables du "Maxximum" après qu'un adolescent eut effectué un tour sans payer. Repéré par les forains, le resquilleur était allé chercher ses copains. Cinq policiers seraient intervenus dans la bagarre. Deux étaient tombés dans l'espace où la nacelle effectue son va-et-vient. L'un, Reynald Caron, 31 ans, avait été mortellement écrasé, son collègue ayant pu sortir indemne.

A l'époque, le parquet avait indiqué que Kevin, mêlé à la bagarre, avait vraisemblablement poussé le policier pour éviter d'être interpellé. Il avait été décrit comme "extrêmement violent dans les situations qui présentent une menace pour lui". Il avait été arrêté quelques jours après les faits à Blois, dans sa famille. Lors de sa mise en examen, il avait nié avoir poussé le policier. Sa position a depuis évolué.

Le 20 avril 2007, près de 700 policiers avaient manifesté à Paris pour rendre hommage à leur collègue décédé. Une marche à l'initiative de la famille s'était déroulée en mai, après l'élection présidentielle.

(source : AP 16.01)

Commentaire : Il s'agit d'un banal accident, mais pour la justice il s'agit de faire un exemple et d'envoyer un mineur en prison.

Imaginons qu'au lieu du policier ce soit ce jeune qui soit mort lors de cette bousculade, il ne fait aucun doute que le policier ne n'aurait pas risqué de passer par la case prison.